

Copil du Lundi 13 Mai 2024

Présent.e.s : Yvon, Karen, Elodie, Fred, Sylvie,
Christophe (visio), Dorothée (visio)
Excusée : Hélène

1/ DAM 2025 :

Suite aux recommandations du CU-CL et conformément à ce qui avait été acté lors du précédent Copil (24/04), le Copil a continué à travailler à un calendrier et une stratégie pour préparer la DAM.

- Pour les demandes de postes d'ITA, une proposition de rétroplanning et de critères à évaluer est faite au CU-CL du 16 mai. Conformément aux recommandations du CU-CL, la date limite pour le dépôt des « proto-fiches » (description courte du poste) serait prévue pour le 10 juin (12h), afin de permettre au CU-CL de donner un avis sur ces demandes. Ces avis seraient remontés dans les DS. Les fiches complètes seraient ensuite examinées en Copil, qui produira le classement en suivant les mêmes critères. Le Copil rappelle que le fait d'ouvrir les postes aux personnes en RQTH est à encourager (l'évaluation de l'adéquation au poste proposé est du ressort de la médecine du travail).

- Pour les demandes de mobilités, s'agissant de dossiers personnels, ceux-ci seront examinés uniquement en Copil. Les **critères** à utiliser pour évaluer les dossiers seront débattus lors d'un prochain Copil et soumis au CU-CL.

Suite au classement par le Copil, la direction reviendra vers le CUCL pour exposer les critères utilisés et les arguments ayant motivé le classement. Le CU-CL sera le garant de l'adéquation de cette méthodologie aux critères préconisés.

Rappel : dépôt des demandes pour le **30 juin** (sur modèle de fiche de l'année écoulée si le nouveau modèle n'est pas disponible).

La méthodologie pour les autres demandes (expatriations, MLD, bourses de thèse etc) n'a pas été discutée en Copil, faute de temps.

2/ Accès au bâtiment PAIRE

Une demande a été faite pour que tout.e.s les titulaires de Mivegec aient accès au bâtiment Paire avec leur badge (7h-20h ; attention, le bâtiment est sous alarme en dehors de ces horaires). Cet accès permet d'assister aux réunions dans la salle de réunion et aux bureaux. Un petit nombre de personnes (DU + responsables des équipements) a un accès 24h/24.

Pour l'accès aux labos, chacune et chacun est le bienvenu.e. pour manipuler. **Il est cependant rappelé qu'il existe aussi des règles et qu'il est indispensable de contacter au préalable Céline Arnathau (AP) ou Lionel Brazier (ou, par délégation, une autre personne du bâtiment Paire désignée par eux) pour anticiper la venue et être formé aux bonnes pratiques.**

Le bâtiment Paire est sur la liste des locaux « sensibles ». Toute personne (stagiaire, invité) qui demandera l'accès au bâtiment devra remplir au préalable un formulaire d'autorisation présent dans le dossier d'accueil.

Prochain Copil : mardi 4 juin, 14h, salle 151 (DRO)